



Interdiction de territoire

Par **jennah**, le **29/10/2008** à **20:30**

BJR, VOILA JE VOUS EXPOSE UN PROBLEME, MON AMI A ETE INTERDIT DE TERRITOIRE IL Y A PLUS D UN AN DEPUIS CETTE INTERDICTION A ETE LEVER MAIS A CHAQUE FOIS QU IL SE FAIT CONTROLER PAR LA POLICE ON L ARRETE PARCE QUE SUR LES ORDINATEUR L INTERDICTION NA TOUJOURS PAS ETE LEVER. IL A BIEN ESSAYER DE LEUR EXPLIQUER MAIS RIEN A FAIRE ILS NE L ENLEVE PAS DE LEUR FICHIER. QUEL RECOUR PEUT ON AVOIR POUR QUE CETTE INTERDICTION SOIT LEVER DES ORDINATEUR.

Par **Tisuisse**, le **29/10/2008** à **23:50**

Bonjour,

Merci de ne pas écrire en majuscules, on a l'impression que vous hurlez, et de ne pas utiliser les abréviations SMS.

Ce problème relève des services de votre préfecture et du greffe du tribunal (juge d'application des peines). Qu'en disent-ils ?